

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1977**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand Projet de Ville (GPV) - Etudes de stratégie et de cadrage urbain - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1977**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand Projet de Ville (GPV) - Etudes de stratégie et de cadrage urbain - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le grand projet de ville de Rillieux la Pape est l'un des 4 sites GPV de l'agglomération. A ce titre, des interventions d'envergure de développement social et urbain ont été engagées depuis une quinzaine d'années sur la ville nouvelle classée en Zone urbaine sensible (ZUS).

Depuis septembre 2002, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été missionnée afin de définir, lors d'une première phase, le projet urbain global pour la ville nouvelle et ses éléments de cadrage ; puis dans une 2° phase, le renouvellement de cette AMO à contribuer à affiner les éléments de programme de la partie nord-est et sud-est de la ville nouvelle afin de pouvoir définir l'implantation d'équipements structurants, les activités économiques, les opérations de renouvellement urbain, le renforcement de la colonne vertébrale de la ville nouvelle par le traitement qualitatif de l'avenue de l'Europe, ainsi que le tracé de ligne forte de transport.

Aujourd'hui, il s'agit de finaliser et de poursuivre les opérations engagées dans le cadre du projet urbain global, mais également d'affiner les enjeux et de définir les éléments de programme sur la partie ouest de la ville nouvelle, anticipant ainsi la préparation d'une future contractualisation à l'issue de la convention ANRU.

Cette mission s'effectue auprès de la direction du grand projet de ville et concerne l'ensemble des maîtres d'ouvrage chargés de la programmation et de la réalisation des actions retenues. Ce cadrage urbain et cette mission de suivi permet une intervention simultanée et coordonnée de l'ensemble des maîtres d'ouvrage sur le site. Elle consiste à apporter un soutien à la maîtrise d'ouvrage en charge de la dimension spatiale sur le quartier, à partir d'hypothèses urbanistiques prenant en compte les aspects sociologiques, techniques et financiers.

Compte tenu de l'importance de ces réalisations et de leurs impacts sur la vie quotidienne des habitants, la concertation est l'un des éléments incontournable afin de garantir une bonne compréhension et la réussite de ces opérations à engager.

Par décision du pouvoir adjudicateur en date du 23 juin 2010, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33,39, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution d'un marché relatif aux études de stratégie et de cadrage urbain à Rillieux la Pape Grand Projet de Ville (GPV).

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 48 mois.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 novembre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Interland pour un marché à bons de commande d'une durée ferme de 48 mois avec un montant total minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC sur toute la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la mission concernant les études de stratégie et de cadrage urbain à Rillieux la Pape relatif au Grand Projet de Ville (GPV) et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Interland pour un montant total minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC sur la durée du marché (48 mois).

2° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération n° 855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.